



CAHIER DES CHARGES CAISSES A SAVON FETE DE LA MUSIQUE Samedi 22 JUIN 2019

1) Présentation générale :

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues de formes diverses, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal. Leur déplacement résulte de l'effet de la propulsion manuelle.

Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc... est interdit dans toutes les catégories.

L'**unique énergie** admise est l'énergie de **poussée manuelle**. L'emploi de batteries à acide est interdit même pour l'éclairage. Les piles sont autorisées.

2) Construction de la caisse à savon :

Dimensions :

La taille de la caisse ne doit pas dépasser **1,50 m de large, 2,50 m de long et 2 m de haut**. Son poids **ne doit pas excéder 80 kg** (à vide, sans son pilote), raison pour laquelle il faut limiter les pièces métalliques. Sa **garde au sol** (ou surélévation par rapport au sol) doit être d'au **minimum de 20 cm**.

Direction :

Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central,...). En revanche, il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement du **volant** se transmette aux **roues** avec un **minimum jeu**, vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Châssis :

Le **plancher** doit être **complet sous le pilote**. Il peut être en bois ou en ferraille mais attention au poids et aux bords tranchants. La « carrosserie » de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. La conception de la caisse doit **permettre au pilote de quitter facilement le véhicule**.

Les protections latérales doivent avoir une **hauteur minimum de 20 cm** au-dessus de l'assise du siège du pilote. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol. Sinon un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire. A l'exception du pilote, **aucune partie amovible n'est tolérée** sur la caisse à savon.

La caisse à savon devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement.

Système de freinage :

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et permettre l'immobilisation de celle-ci.



Centre Culturel Jean Monnet

8, rue Saint DON
54 110 DOMBASLE
TÉL : 03 83 18 29 62
contact@ccjmdombasle.com

Accessoires :

Chaque caisse à savon doit être **équipée** d'un système d'**alerte acoustique** (plus communément appelé « klaxon ») en état de fonctionnement.

Les feux d'artifices et autres fumigènes sont interdits dans et sur les véhicules de course. Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

Originalité :

Il convient d'encourager la construction de caisses « originales » ou « folkloriques ».

Cette année, le thème imposé est : **LES COULEURS** ! Soyez créatifs.

Le jury prendra en compte deux sortes de critères :

- le respect du règlement et des critères techniques (matériaux utilisés, règles de sécurité, système de direction et de freinage...).
- l'originalité et l'harmonisation de l'équipe (La caisse est-elle attractive ? Le rapport au thème est-il apparent ? Le pilote, l'équipe et la caisse forment-ils un ensemble ?)

Rappel :

Tout véhicule équipé d'un système à volant d'inertie est **strictement interdit**, sous risque de disqualification.

Les + :

- Chaque véhicule doit avoir **3 plaques** d'au moins **40 cm long x 30 cm haut** ; une de chaque côté et une à l'avant afin d'afficher les numéros et venir muni du matériel nécessaire pour installer les numéros.
- Apporter une banderole afin d'identifier son stand.

3) Protections/Equipements :

Casque :

Son **port** est strictement **obligatoire** et doit être adapté au **pilote** (intégral conseillé).

Équipements :

Le **port de gants**, de **chaussures fermées** et d'**équipements de protections individuelles** est obligatoire ; les vêtements protégeant l'ensemble du corps (exemple : pantalons, T-shirt manches longues et gants) est **recommandé**.

Les **coudières**, **genouillères** et **protège-tibias** sont **conseillées** pour les **pousseurs**.